ENQUÊTE NATIONALE DE LA CONSTRUCTION BOIS 2025

Activités 2024

Dans un contexte de pénurie de mises en chantier de bâtiments neufs, le chiffre d'affaires des entreprises de la construction bois en France a généré plus de 4,6 milliards d'euros en 2024, soit une légère hausse de +0,5% par rapport à 2022. Les entreprises du secteur, employant près de 29 000 personnes, ont maintenu leur offre sur la construction neuve. Elles ont surmonté les difficultés d'une conjoncture dégradée grâce à l'augmentation des chantiers de plus grande envergure et en redéployant leur activité vers l'entretien-rénovation. De plus, près de la moitié des constructeurs envisagent de recruter en prévision du rebond des constructions à venir.

Malgré un contexte toujours très difficile lié à la chute de la construction neuve de bâtiment, le marché de la construction bois en France a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 4,6 milliards d'euros HT en 2024, en hausse de 0,5% en valeur par rapport à 2022 mais néanmoins en recul de 6% en volume. Ces entreprises emploient 28 565 salariés (personnel de production, administratif, commercial, études, encadrement) dont 12 600 sont affectés aux chantiers de construction bois. Le marché de la construction bois est centré sur la construction neuve (71% du chiffre d'affaires total, avec une répartition entre logements et bâtiments non résidentiels de respectivement (56% et 44%). Le secteur de la maison individuelle a été le plus impacté en 2024, situation partiellement compensée par la pénétration croissante du bois dans le

mode constructif du logement collectif. L'évolution est plus contrastée sur le marché des bâtiments non résidentiels qui avait fortement progressé lors de la vague précédente. En revanche, comparée à 2022, l'activité en matière d'entretien-rénovation a été beaucoup plus dynamique (+9%), compensant l'absence de nouvelles mises en chantier. La part des entreprises déclarant avoir réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 500 000 euros HT au cours des deux dernières années augmente, passant de 17% en 2022 à 19% en 2024, expliquant ainsi l'écart entre la croissance en chiffre d'affaires, plus importante que l'expression en nombre de constructions. Les investissements effectués les années précédentes permettent de répondre à cette hausse de la demande sur les

chantiers bois. Cette bonne tenue des investissements va se prolonger, avec 36% des entreprises interrogées prévoyant d'investir dans les deux prochaines années pour accroitre leur production, notamment dans les Hauts-de-France et en Bretagne. A ce titre, la moitié des constructeurs envisagent d'embaucher dans les prochains mois pour être en mesure de répondre au rebond des mises en chantier à venir d'ici 2026 (72% dans les Hauts-de-France). L'enquête nationale de la construction bois est réalisée tous les 2 ans. Cette 8^e enquête est financée par France Bois Forêt et le CODIFAB, en partenariat avec la CAPEB, l'UICB, l'UMB-FFB et les interprofessions régionales FIBOIS. Près de 1 000 entreprises ont répondu à l'enquête soit 52% des 1 905 entreprises recensées sur le marché de la construction bois.

Point méthodologique

Les fichiers d'entreprises corrigés, complétés et validés par les structures interprofessionnelles de la filière bois, constituent la « population mère », soit 1 905 entreprises présentes sur le marché français de la construction bois, à partir de laquelle l'échantillon a été construit. Celui-ci a été établi selon la méthode de sondage aléatoire stratifié selon l'effectif, puis redressé de façon à être représentatif de la population mère au regard de trois critères (code d'activité NAF-APE, taille d'effectif, région d'implantation). Les écarts entre la population mère et l'échantillon redressé sont, après correction, inférieurs à 1%.

Une enquête téléphonique a été réalisée entre janvier et avril 2025 (un mail de présentation incluant un lien vers le questionnaire avait été préalablement envoyé à l'ensemble des entreprises présentes sur le marché de la construction bois).

987 entreprises ont répondu à l'enquête, ces entreprises étant représentatives des entreprises présentes sur le marché de la construction bois au niveau national. Le taux de réponse atteint ainsi près de 52 %, avec des taux de réponse très élevés sur les entreprises de plus de 10 salariés : 68,5 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés et 71,5 % pour les entreprises de plus de 20 salariés. En d'autres termes, plus des deux tiers des entreprises présentes sur le marché de la construction bois en France employant plus de 10 salariés ont répondu à l'enquête, démontrant la très bonne représentativité de l'échantillon.

Financé par

FAALUS INTERPROFESSION NATIONALE Developpement des Indu









Les entreprises présentes sur le marché de la construction bois en 2024

Des entreprises qualifiées

Les 1 905 entreprises, présentes sur le marché de la construction bois en France en 2024, emploient au total 28 565 salariés toutes activités confondues (administratif, commercial, étude, encadrement, personnel de production...). 57 % de ces entreprises ont moins de 10 salariés, 24 % entre 10 et 19 salariés et 19 %, plus de 20 salariés. Cette

La construction bois désigne toutes les techniques constructives à base de bois permettant de réaliser un bâtiment neuf (résidentiel et non-résidentiel) : l'ossature bois, le système poteau-poutre, les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués, le colombage traditionnel et le bois massif empilé. Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur ainsi que ceux de charpente ne sont pas pris en compte dans cette définition.

répartition diffère grandement de celle de l'ensemble des entreprises du bâtiment puisque seulement 4 % des entreprises du bâtiment ont plus de 10 salariés. L'effectif moyen par entreprise de la construction bois s'élève ainsi à 15 salariés en 2024 et il est de 3,4 salariés pour l'ensemble des entreprises du bâtiment. Les entreprises de la construction bois sont ainsi mieux structurées, présentent une assise financière plus stable et emploient une main d'œuvre globalement plus qualifiée.

+3%

Hausse du chiffre d'affaires pour la construction bois par rapport à 2022 (en valeur)

Ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros HT sur le marché de la construction bois en 2024, en hausse de 3% par rapport à 2022 (en valeur). Si l'activité des entreprises de la construction bois

avait connu un fort rebond après la crise sanitaire en 2022, la chute de la construction neuve ces deux dernières années révèle une certaine résilience de la filière. On constate cependant des évolutions régionales contrastées.

Ce sont les entreprises de plus de 20 salariés qui ont la contribution la plus forte à ce chiffre d'affaires, à hauteur de 62%. Les entreprises de 10 à 19 salariés réalisent 18% de ce chiffre d'affaires et les moins de 10 salariés, 20%.

Des activités diversifiées pour les entreprises de la construction bois

- 114 fabricants de charpente et menuiserie (code d'activité 1623Z) ;
- 133 constructeurs de maisons individuelles (code d'activité 4120A);
- 419 entreprises de menuiserie (code d'activité 4332A);
- 895 entreprises de charpente (code d'activité 4391A).
- 344 entreprises ayant d'autres codes d'activité sont également présentes sur le marché de la construction bois. Ces entreprises sont rassemblées dans la catégorie « Autre ». Les codes d'activité les plus représentés sont les suivants :
 - 4391B (travaux de couverture);
 - 4120B (construction d'autres bâtiments);
 - 4399C (travaux de maçonnerie générale).

+1%

Le nombre total d'entreprises présentes sur le marché de la construction a progressé de 1% depuis 2022 après avoir diminué de 5 % par rapport à 2020. À noter que le nombre total d'entreprises du bâtiment a chuté de 11% entre 2021 et 2023.



© Pascal L

Répartition du chiffre d'affaires construction bois par région

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française en termes de marché, avec un chiffre d'affaires en construction bois de 365 M€ HT en 2024, soit 16,6% du chiffre d'affaires national. La construction bois représente 49,3% du chiffre d'affaires total des entreprises de la construction bois implantées implantées sur ce territoire. Les trois régions les plus importantes sont ensuite les Pays-de-la-Loire (300 M€ HT, soit 48% du chiffre d'affaires total des entreprises de la région), le Grand-Est, malgré la nouvelle baisse constatée (270 M€ HT. soit 49% du chiffre d'affaires total des entreprises de la région), puis la Bretagne (255 M HT, soit 49% du chiffre d'affaires total des entreprises de la région). La région Nouvelle-Aquitaine occupe la 5^e place avec 210 M€ HT, soit 40% du chiffre d'affaires total des entreprises de la région.

NOM DE LA RÉGION

Nombre d'entreprises

Chiffre d'affaires construction bois

Part de la construction bois dans le chiffre d'affaire total des entreprises de construction bois



Activité totale des entreprises de la construction bois toutes activités confondues en 2024

Les entreprises présentes sur le marché de la construction bois peuvent exercer d'autres activités en lien avec le bois (travaux de charpente, menuiserie, bardage, etc) ou pas (couverture, zinguerie, etc). En 2024, ces 1 905 entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires total (toutes activités confondues) de près de 4,7 Mds€ HT, en hausse de 0,5% par rapport à 2022 (en valeur, en euros courants) et de -6% en volume (en euros constants). Elles emploient au total 28 565 salariés, en hausse de 1% par rapport à 2022. Ces données représentent un peu plus de 2% du chiffre d'affaires

national bâtiment et 2,2 % des effectifs salariés⁽¹⁾. Leur activité reste centrée sur la construction neuve (71 % de leur chiffre d'affaires total, soit 3,3 Mds€ HT en 2024), avec le logement comme marché principal (à hauteur de 1,86 Md€ HT). A noter le recul du marché des bâtiments non résidentiels (-6% en valeur). L'activité en entretien rénovation du logement, en forte hausse en 2024 (1,4 Md€ HT, +9% par rapport à 2022), vient pallier l'absence de chantiers de construction neuve et augmente sa part dans le chiffre d'affaires total (29% en 2024 contre 27% en 2022).

(1) Repères Bâtiment 2023 : 381 000 entreprises — Chiffre d'affaires total : 216 Md€ HT. Effectifs salariés : 1 286 000 (source : Fédération Française du Bâtiment — Le bâtiment en chiffres (juin 2024))

Les champs de compétence en construction bois et les emplois en 2024

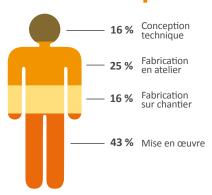
Des entreprises opérationnelles dans la construction hors-site

Si les effectifs totaux des entreprises impliquées dans la construction bois progressent, les emplois en ETP (équivalents temps plein) diminuent entre 2022 et 2024. 70% des entreprises disposent d'un bureau d'études intégré ou utilisent un logiciel spécifique de conception technique. Les entreprises de la construction bois conservent ainsi un haut niveau de technicité. avec une grande majorité d'entreprises qui proposent de plus en plus une offre globale, allant de la conception technique à la mise en œuvre. 87 % des entreprises fabriquent des composants de structure en atelier, quelle que soit

la taille de l'entreprise. Les entreprises de la construction bois sont déjà opérationnelles dans la construction hors-site. Ce professionnalisme permet aux entreprises de la construction bois de se positionner sur des chantiers d'envergure : au cours des deux dernières années, 18% de ces entreprises ont réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 0,5 M€ HT; elles sont 8% à avoir réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 0,8 M€ HT.

Emplois (Equivalent temps plein) en contruction bois

12 600 emplois



L'ancienneté et les zones géographiques d'intervention des entreprises

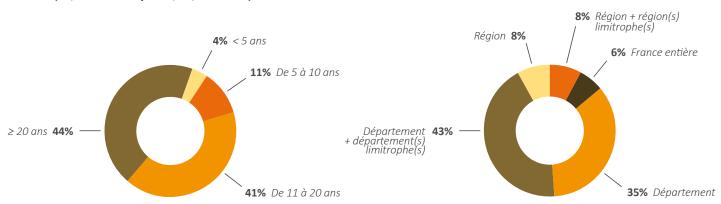
La majorité des entreprises qui travaillent dans la construction bois ont plus de 10 ans d'expérience : elles représentent 85 % du marché, soit 4 points de plus qu'en 2022. Dans un environnement concurrentiel, cette expérience inspire confiance aux maîtres d'ouvrage. Leur ancienneté permet aussi aux entreprises d'être en meilleure capacité pour se développer vers de nouveaux projets ou marchés plus importants. À l'inverse, les

entreprises avec moins de 5 ans d'ancienneté sont peu nombreuses, ce qui montre qu'il y a peu de nouveaux arrivants dans ce domaine, en raison des fortes difficultés pour entrer sur ce marché. Les investissements matériels et humains au démarrage de l'activité sont importants et les entreprises ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté rencontrent des difficultés à perdurer (de 15% en 2022 à 11% en 2024). Par ailleurs l'enquête révèle une

baisse de la zone d'intervention des entreprises qui vont au-delà de leur département et le(s) département(s) limitrophe(s). 78% des entreprises interviennent dans leur département uniquement ou dans des départements limitrophes (contre 80% en 2022) et 16% interviennent dans l'ensemble de leur région ou dans les régions limitrophes (contre 14% en 2022).

Ancienneté des entreprises sur le marché de la construction bois (22,7 ans en moyenne, 22,6 en 2022)

Sur quelle zone géographique intervenez-vous?



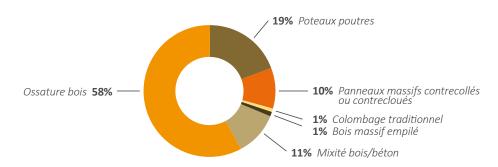
Les systèmes constructifs et les origines des bois

Systèmes constructifs utilisés par marché

L'ossature bois reste la technique constructive la plus utilisée, quel que soit le marché (83% dans la construction de maison individuelle, 58% dans les logements collectifs et 64% dans les bâtiments tertiaires), même si sa part diminue partout. Par rapport à 2022, sur le marché de la maison individuelle, la part d'utilisation des poteaux poutres augmente de deux points à 12% (pouvant intégrer une certaine part de mixité ossature bois/poteaux poutres). Une nette diminution de l'utilisation de ces derniers est à noter sur le marché des logements collectifs (de 23% en 2022 à 19% en 2024), alors qu'elle est stable dans la construction de bâtiments tertiaires. Le recours aux panneaux

massifs contrecollés ou contrecloués (incluant le CLT) est le plus important dans la construction de logements collectifs (10%, contre 6% pour les bâtiments tertiaires), de même que pour la mixité bois béton (11% dans le collectif, 7% dans le tertiaire et seulement 1% pour l'individuel).

Quel(s) système(s) constructifs(s) utilisez-vous pour réaliser vos logements en construction bois?



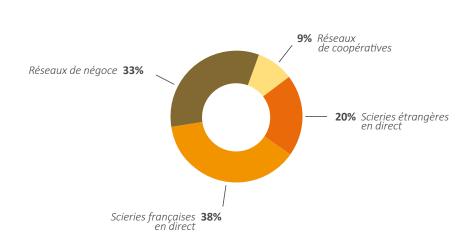
Le bois français bien présent dans les circuits d'achat

Aujourd'hui, 38 % des actes d'achat de bois de construction passent en direct par les scieries françaises, témoignant de leur rôle central dans l'approvisionnement du marché. Les scieries étrangères, quant à elles, représentent 20 % des achats en direct. Les réseaux de distribution conservent

une place importante et stable depuis 2018, représentant 42 % des actes d'achat. Ils se répartissent entre les réseaux de négoce (33 %) et les coopératives (9 %). L'approvisionnement en bois de construction reste majoritairement tourné vers des sources locales ou européennes de

proximité. Parmi les pays cités pour les achats étrangers, l'Allemagne arrive largement en tête, suivie de l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Belgique. Cette dynamique illustre une diversité des canaux d'approvisionnement et une présence toujours forte du bois français dans le paysage de la construction.







La construction bois en termes de marché en 2024

18 250 logements construits en bois en France en 2024

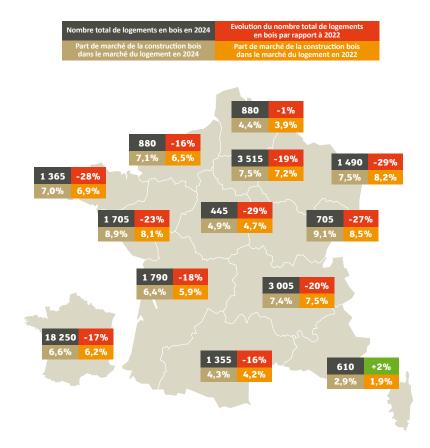
18 250 logements (maisons individuelles en secteur diffus et groupé et logements collectifs) ont été construits en bois en France en 2024, en baisse de 17% par rapport à 2022 (vs -22% pour l'ensemble de la construction de logements en 2024). Plus précisément, ce sont :

- **7 000** maisons individuelles en secteur diffus (-27,5% par rapport à 2022 vs -36% pour le total construction),
- •1 350 maisons individuelles en secteur groupé (-25% vs-32% au total)
- •9 900 logements collectifs (-8%) qui ont été construits en bois en 2024 en France (-13% pour l'ensemble de la construction).

Au niveau régional, l'Ile-de-France et l'Auvergne-Rhône Alpes sont les premières régions en termes de nombre de logements (individuels et collectifs) construits en bois. On trouve ensuite les régions Nouvelle Aquitaine et Pays-de-la-Loire. En parts de marché, c'est la région Bourgogne-Franche Comté qui arrive en tête avec 9,1% de parts de marché, suivie par les Pays-de-la-Loire (8,9%) puis l'Ile-de-France et Grand-Est (7,5% chacune).

Au total, la part de la construction bois dans le marché du logement (maisons individuelles secteur diffus et groupé, logements collectifs) s'établit à 6,6 % pour l'année 2024 contre 6,2 % en 2022. Plus précisément :

- 9,1% des maisons individuelles en secteur diffus (+1,1 point)
- 5,5% des maisons individuelles en secteur groupé (+0,5 point)
- 5,6% des logements collectifs sont construits en bois en 2024 (+0,3 point).



Les parts de marché de la construction bois en 2024

LOGEMENT	2022		2024		ÉVOLUTION DES PARTS DE	PRÉVISIONS
	PART DE MARCHÉ	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	PART DE MARCHÉ	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	MARCHÉ ENTRE 2022 ET 2024	CONSTRUCTION 2025 (SOLDE D'OPINIONS)
Maison individuelle secteur diffus	8,0%	9 650	9,1%	7 000	77	<u>ה</u> ה
Maison individuelle secteur groupé	5,0%	1 800	5,5%	1 350	7	7 7
Logement collectif	5,3%	10 750	5,6%	9 900	7	7 7
TOTAL LOGEMENT	6,2 %	22 200	6,6%	18 250	7	7 7
Extension-surélévation	28%	11 300	28,5%	10 450	7	77

BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS	2022		2024		ÉVOLUTION DES PARTS DE	PRÉVISIONS
	PART DE MARCHÉ	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	PART DE MARCHÉ	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	MARCHÉ ENTRE 2022 ET 2024	CONSTRUCTION 2025 (SOLDE D'OPINIONS)
Bâtiments tertiaires et publics	13,1%	1 170 000 m ²	13,6%	1 012 900 m ²	7	<i>א</i> א
Bâtiments agricoles	27,3%	1 220 000 m ²	26,1%	900 650 m ²	77	77
Bâtiments industriels et artisanaux	23,5%	720 000 m ²	19,9%	540 350 m ²	77	7 7
Bâtiments de santé	9,8%	112 000 m ²	10,9%	104 700 m ²	77	7 7
TOTAL NON RÉSIDENTIELS	18,3%	3 222 000 m ²	17,6%	2 558 600 m ²	7	Z Z

Les difficultés rencontrées qui ont limité la croissance des entreprises en 2024

62% des entreprises présentes sur le marché de la construction bois déclarent avoir rencontré des difficultés qui ont limité leur croissance en 2024. Elles étaient 76% en 2022.

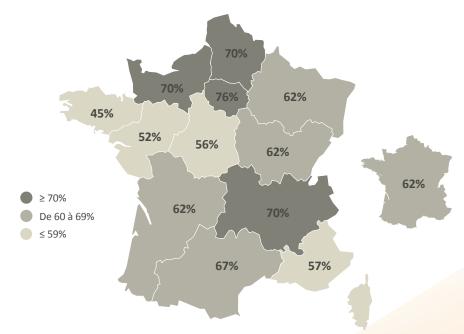
Les entreprises évoquant ces difficultés sont plus nombreuses parmi celles de petite taille. En effet, 65% des entreprises de moins de 10 salariés déclarent avoir été impactées en 2024. Cette part est un peu plus faible dans les entreprises dont l'effectif est supérieur à 20 salariés (61%). Du côté des entreprises de 10 à 19 salariés, seulement 54% d'entre elles déclarent avoir été impactées.

Par activité, ce sont les entreprises de construction de maisons individuelles (4120A) qui déclarent avoir rencontré le plus de difficultés en 2024 (74% contre 82% en 2022) devant les charpentiers (64% en 2024). Les entreprises de fabrication de charpente et de menuiserie déclarent rencontrer un peu moins de difficultés.

Toutes les entreprises, quelles que soient leurs régions, déclarent avoir des difficultés dans l'exercice de leur activité en 2024. Dans 8 régions, la part des entreprises qui ont déclaré avoir rencontré des difficultés au cours des douze derniers mois est supérieure ou égale à la part nationale (62%) : en Occitanie, Normandie, Ile-de-France, Grand-Est,

Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. À noter que c'est en Bretagne que les entreprises se déclarent le moins en difficulté. Les difficultés les plus citées par les entreprises en 2024 sont celles liées au recrutement. En effet, 61% des entreprises déclarent avoir été impactées par cet élément, une proportion quasi-équivalente à celle enregistrée en 2022 (60%). Viennent ensuite le report ou annulation des projets (43%) puis le taux de transformation des devis (29%) et la hausse des prix (matériaux et/ou énergies). Ce facteur représentait 28% en 2024 contre 62% en 2022. La disponibilité des matériaux occupe désormais une place mineure (6%).

Part des entreprises par région en 2024 déclarant avoir rencontré des difficultés



Les perspectives d'évolution à court terme

Les investissements

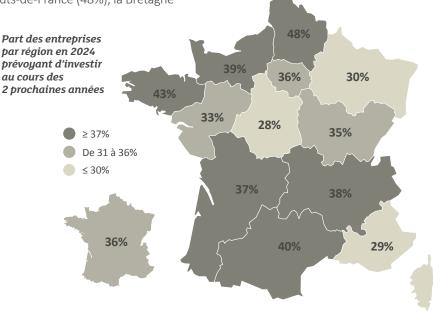
En dépit d'une situation conjoncturelle difficile, la profession fait preuve de confiance en l'avenir puisque 36% des entreprises présentes sur le marché de la construction bois prévoient d'investir dans les deux prochaines années pour accroître leur production. Elles étaient 34% en 2022 et 38% en 2020.

La part d'entreprises prévoyant d'investir augmente avec la taille : 46% des entreprises de 20 salariés et plus ont prévu d'investir ; elles étaient 48% en 2022. 34% des entreprises de 10 à 19 salariés ont prévu d'investir contre 31% en 2022. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, la part passe de 30% en 2022 à 33% en 2024.

Selon l'activité, ce sont les entreprises de la catégorie « Autres », qui prévoient le plus d'investir : 44% d'entre elles l'indiquent (35% en 2022). Viennent ensuite les fabricants (1623Z), suivis par les charpentiers, les constructeurs de maisons individuelles et enfin les menuisiers.

Toutes les régions prévoient des investissements à court terme. Dans 7 régions, la part des entreprises qui envisagent d'investir au cours de deux prochaines années est supérieure ou égale à la part nationale (36%); c'est notamment le cas dans les Hauts-de-France (48%), la Bretagne

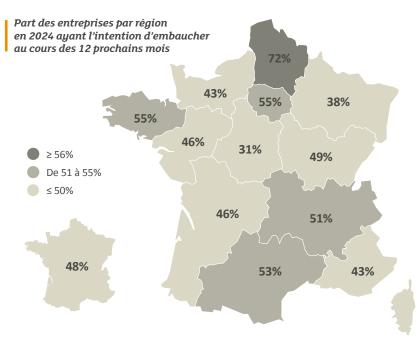
(43%) et l'Occitanie (40%). À l'opposé, les prévisions d'investissement sont plus modestes en Centre-Val de Loire et en Provence-Alpes-Côte d'Azur/Corse (moins de 30% des entreprises envisagent d'investir pour chacune de ces régions).



Intentions d'embauche

Alors que l'emploi a été préservé dans un contexte de forte réduction des mises en chantier, 48% des entreprises présentes sur le marché de la construction bois prévoient d'embaucher dans les douze prochains mois. Elles étaient cependant 61% en 2022 et 60% en 2020.

La part d'entreprises prévoyant d'embaucher augmente avec la taille : 69% des entreprises de plus de 20 salariés ont prévu d'embaucher (contre 77% en 2022) ; elles sont 51% pour les entreprises de 10 à 19 salariés (64% en 2022) et 38% pour



les entreprises de moins de 10 salariés (53% en 2022). Par activité, ce sont les entreprises de la catégorie « Autres » qui prévoient le plus d'embaucher (52%), suivies par les entreprises de charpente (4391A) et les fabricants (1623Z). Tous les secteurs d'activité enregistrent une réduction de leur intention d'embauches entre 2022 et 2024. La plus importante concerne la catégorie « Autres » (-24 points), devant les menuisiers (-16 points) et les fabricants (-15 points). Toutes les régions prévoient d'embaucher en 2025 et notamment les Hauts-de-France, avec 72% des entreprises qui l'envisagent, une proportion nettement plus élevée qu'au niveau national (48%). Dans 6 régions, la part des entreprises qui envisagent d'embaucher au cours des douze prochains mois est supérieure ou égale à la part nationale : en Ile-de-France, Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté. Cette demande nécessitera que la main d'œuvre soit disponible et également bien formée dans toutes les régions du territoire.





